



FACE AUX TMS, ACCOMPAGNER LES PARCOURS PROFESSIONNELS DANS LES MÉTIERS DE L'ESS

en partenariat avec



Sommaire

Accompagner les parcours professionnels dans l'ESS : pourquoi ?	p.3
Comment et quand agir ?	p.4
Qui peut agir ?	p.5
Comment réussir une démarche d'accompagnement des parcours professionnels ?	p.6
Avec qui agir ? Sur quoi ?	p.7
Quelles ressources mobiliser ?	p.8

A la suite de la promulgation de la Loi Travail 2017, toute référence de ce document au Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) et/ou aux délégués du personnel (DP) est à rapprocher des nouvelles modalités de dialogue social issues de la mise en place du Comité Social et Économique (CSE).

Accompagner les parcours professionnels dans l'ESS : pourquoi ?

Les risques professionnels, dans l'économie sociale, sont une réalité.

Les atteintes à la santé sont significatives, notamment dans les métiers de l'aide à domicile, du secteur sanitaire et du médico-social. Les taux d'absence pour maladie sont élevés, et en augmentation chaque année depuis plusieurs années.

Ces situations sont liées à des caractéristiques des activités déployées : relations avec un public en situation de difficultés sociales, d'autonomie ou de santé, modes de financement et moyens matériels contraints (impliquant une charge de travail importante), pénibilité physique liée à l'accompagnement de personnes dépendantes ou à du transport de matériel ou de mobilier en fonction des activités (problèmes de dos, d'articulation, de TMS, etc.).

Malgré la mise en œuvre de démarches de prévention des risques professionnels, force est de constater qu'il est difficile d'envisager de faire toute sa carrière dans certains métiers.

C'est notamment le cas dans les métiers de l'accompagnement du public. Les auxiliaires de vie sociale dans l'aide à domicile, les aides-soignants, les aides médico-psychologiques dans le secteur sanitaire ou médico-social, les auxiliaires de puériculture en crèche, sont particulièrement concernés par cette problématique. Mais c'est également le cas pour les agents de service hospitalier, les agents de cuisine, les lingères, etc.

- **Accompagner les parcours professionnels des salariés de l'ESS constitue un enjeu de protection de la santé.**

Comment et quand agir ?

Les métiers de l'accompagnement du public sont souvent exercés par des salariés ayant de faibles niveaux de qualification, qui envisagent difficilement des reconversions professionnelles et hésitent à s'engager dans des dispositifs de formation. De plus, ces salariés sont souvent très attachés à leurs métiers et ne souhaitent pas, a priori, en changer.

Comment faire pour que ces reconversions deviennent des éléments positifs dans un parcours de vie, et non des étapes subies du fait d'une restriction d'aptitude ou d'une maladie professionnelle ?

Les situations de « blocage » ne sont pas une fatalité. Il est possible d'anticiper pour développer l'accès des salariés à des reconversions professionnelles choisies et non subies. De nombreuses ressources existent.

- ❖ **Le dialogue au niveau de l'entreprise entre toutes les parties concernées peut faire avancer ces situations.**

Anticiper la question des parcours professionnels et des réorientations

- ❖ En abordant régulièrement le sujet avec les salariés et leurs représentants.
- ❖ En sensibilisant l'encadrement.
- ❖ En mettant en place des partenariats, en organisant des réunions d'information avec l'OPCA...

Inscrire la question des parcours professionnels dans la démarche globale de santé au travail

- ❖ En menant une réflexion avec les représentants des salariés sur la place de la prévention et celle de la protection.
- ❖ En associant le médecin du travail à cette réflexion.
- ❖ En ayant une vigilance sur les premiers signes d'atteintes à la santé (arrêts courts mais répétés, par exemple).
- ❖ En sensibilisant et en informant les salariés eux-mêmes.

Qui peut agir ?

Les employeurs peuvent initier des expérimentations innovantes pour faire progresser la qualité de vie au travail des salariés et faciliter leur engagement dans des parcours professionnels. Ces bonnes pratiques sont facilitées par les atouts d'un modèle de l'ESS porteur de valeurs collectives de coopération, d'engagement et d'utilité sociale.

Ils peuvent également mettre en place des partenariats permettant de développer l'information sur les possibilités de parcours professionnels.

Les représentants des salariés peuvent jouer un rôle très important, complémentaire à celui de l'employeur, pour sensibiliser et informer les salariés sur leurs droits, leurs ressources et leurs moyens d'action.

Les salariés eux-mêmes sont les premiers acteurs de la prise en charge de leurs difficultés de santé.

Pour qu'ils intègrent dans leur projet personnel une éventuelle reconversion professionnelle, il est nécessaire qu'ils soient bien informés sur de nombreux aspects :

- ◆ les possibilités de parcours professionnels ;
- ◆ les dispositifs d'appui à l'orientation professionnelle, de validation des acquis, de formation ;
- ◆ la diversité des métiers envisageables, les conditions d'exercice de ces métiers, leurs caractéristiques...

Les OPCA peuvent apporter un appui :

- ◆ via la mise en œuvre de dispositifs de formation sur des fonds mutualisés ;
- ◆ via la diversité des dispositifs de prise en charge de l'appui aux réorientations professionnelles et des projets de formation des salariés...



Les services des OPCA pour soutenir les démarches mises en place en interne

Uniformation

◊ www.uniformation.fr/Employeurs ou 0969 32 79 79

Unifaf

◊ www.unifaf.fr « Employeurs » ou « En direct avec votre région »

Comment réussir une démarche d'accompagnement des parcours professionnels ?

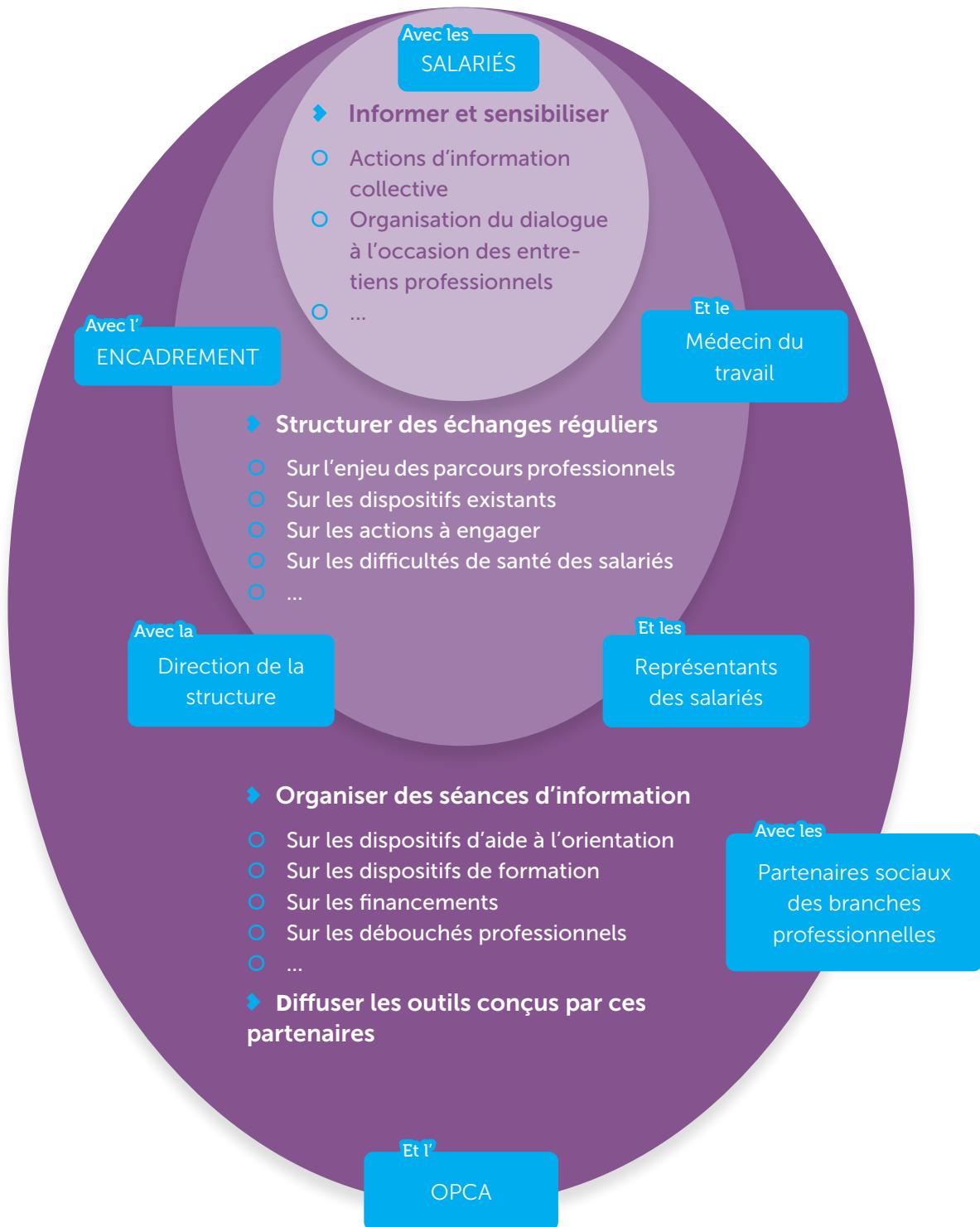
Un dialogue à structurer

Dans un contexte d'exposition des salariés à des contraintes qui peuvent à terme impacter leur santé, il est de la **responsabilité de la direction** d'une structure, au niveau du siège (notamment les services RH) comme au niveau des établissements et des services, de mettre en place des démarches de prévention, mais aussi d'**engager un dialogue sur les questions du maintien en emploi, de l'adaptation au poste de travail, et également des reconversions professionnelles.**

Des acteurs à associer au sein de la structure

- ◆ Les **institutions représentatives du personnel** (CE, CHSCT, DUP, délégués du personnel)
 - ◊ Pour poser le cadre des actions à mettre en œuvre et les finalités poursuivies
 - ◊ Pour se donner des objectifs opérationnels, identifier les actions à engager
 - ◊ En mettant la question à l'ordre du jour une fois par an
- ◆ **Le médecin du travail** et le service de santé au travail
 - ◊ Pour développer les entretiens de pré-reprise
 - ◊ Pour mieux anticiper et prendre en compte les restrictions d'aptitude
 - ◊ Pour améliorer l'information des salariés sur la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)
- ◆ Les **encadrants de proximité**
 - ◊ Pour alimenter des échanges réguliers avec les salariés
 - ◊ En développant la formation des encadrants à la conduite des entretiens professionnels et aux problématiques liées aux parcours
- ◆ **Les salariés eux-mêmes**
 - ◊ Pour faire entrer cette question dans le dialogue régulier entre salarié et employeur
 - ◊ Pour faciliter l'entrée dans des démarches actives

Avec qui agir ? Sur quoi ?



Quelles ressources mobiliser ? (1)

Les outils du dialogue sur les reconversions professionnelles

Les entretiens professionnels

- ◆ Un moment privilégié d'échanges sur le travail et sur les perspectives d'avenir
- ◆ Un objectif : accompagner le salarié dans ses perspectives d'évolution professionnelle (changement de poste, promotion...), et identifier ses besoins de formation

Des outils d'information dédiés à l'ESS

- ◆ Infoparcours **0 969 322 312** :
Service de **conseil, d'information et d'accompagnement** pour aider à construire son parcours professionnel créé par Uniformation
 - ◆ www.uniformation.fr/Des-enjeux-RH/Les-metiers-de-l-economie-sociale :
Fiches synthétiques sur les métiers clés de l'ESS
 - ◆ www.emploi-ess.fr :
Le portail de l'emploi dans l'ESS, avec la présentation de nombreux métiers et des offres d'emploi



Des outils dédiés à la branche de l'aide à domicile : « Gérer la 2e partie de carrière »

- ◆ Des outils diversifiés, réservés aux associations relevant de la branche de l'aide à domicile
- ◆ Un accès via les sites des organisations employeurs de la branche ou l'OPCA :
 - ◊ <http://adessadomicile.org>
 - ◊ www.admr.org
 - ◊ www.fnaafp.org
 - ◊ www.una.fr
 - ◊ https://opca.uniformation.fr/web_priv2/
- ◆ **Un accord de branche sur les entretiens professionnels pour la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif**
 - ◊ www.unifaf.fr > Employeurs > A chaque projet, un dispositif > Permettre aux salariés de faire le point sur leur projet > L'entretien professionnel
- ◆ **Des outils dédiés au secteur social et médico-social**
 - ◊ www.syneas.fr/nos-documents/nos-outils/ressources-humaines/

Quelles ressources mobiliser ? (2)

Des outils pour accompagner les salariés

► Pour s'orienter

Le conseil en évolution professionnelle

- ◊ Un dispositif gratuit ouvert à tout salarié, pour disposer d'un temps d'écoute et de recul sur son parcours professionnel et identifier les interlocuteurs, les leviers et les financements disponibles pour mettre en œuvre son projet professionnel (comprenant ou non une action de formation)
- ◊ <http://moncep.uniformation.fr>
- ◊ <http://mon-cep.unifaf.fr>

Les bilans de compétences

- ◊ Le bilan de compétences est l'occasion pour le salarié de découvrir l'étendue de ses savoir-faire, et de mener une réflexion sur son projet professionnel
- ◊ www.unifaf.fr
- ◊ www.uniformation.fr

► Pour mettre en œuvre sa démarche d'évolution

Pour tous les salariés : le compte personnel de formation

- ◊ www.moncompteformation.gouv.fr

Pour les salariés bénéficiant d'une reconnaissance du handicap

- ◊ Agefiph : Des aides à la formation proposées par les Sameth dans le cadre du maintien dans l'emploi
- ◊ Oeth : Des dispositifs dédiés aux métiers du secteur sanitaire et du médico-social
 - Les bilans de reconversion professionnelle
 - Les formations de reconversion professionnelle

Nos partenaires



adessadomicile
Fédération Nationale



L'AGENCE NATIONALE
POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL



ASSOCIATION
DES ACCIDENTÉS
DE LA VIE



Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés



Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.





www.chorum.fr

Chorum
GROUPE **vyv**